

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE91

présenté par
M. Moreau, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 10, substituer à la seconde occurrence du mot :

« prévue »

le mot :

« fixée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'alinéa 3 de l'article 6.